

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Monsieur Frédéric  
POUILLE, Maire.

**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2016**

DATE DE CONVOCATION :

22 FEVRIER 2016

AFFICHEE LE :

22 FEVRIER 2016

DATE D’AFFICHAGE DES  
DELIBERATIONS :

09 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 25

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Frédéric POUILLE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mr Daniel ROUPSARD, Mr Francis NICAISE, Mme Chantal ROCHE, Mr Michel LELANDOIS, Mme Christelle CHENEGRIN, Mr Rémy SIMON, Mr Dominique GUILLOTIN - Mme Nelly DEMERCASTEL, Mr André BODINIER, Mme Danièle FOLLAIN, Mr Sébastien GEFFROY, Mme Lysiane LEPETIT, Mr Olivier LAURENT, Mme Marguerite GILBERT, Mr Bruno DUBOIS, Mme Michèle TANNE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Brigitte MIROUX – Mme Sarah BEAUDOUX – Mr Jérôme IGUAL – Mr Jean-Pierre LANCHAS  
Mme Alexandra PIERRE-CHAUCHAT – Mme Françoise TRAVERT  
Melle Marylène MIROUX – Mr Jean-Bruno PITEL – Mr José ROBERT

Mme Brigitte MIROUX a donné pouvoir à Mme Chantal ROCHE  
Mme Sarah BEAUDOUX a donné pouvoir à Mr Daniel ROUPSARD  
Mr Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mr Francis NICAISE  
Mr Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX  
Mme Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN  
Mme Françoise TRAVERT a donné pouvoir à Mr Frédéric POUILLE  
Melle Marylène MIROUX a donné pouvoir à Mr Michel LELANDOIS.

Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n° 2 - Délibération n° 16/002 : Rapport 2014 du Syndicat Mixte de Production d’Eau Potable de la Région de Caen

**RAPPORT 2014 DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA  
REGION DE CAEN**

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, il lui revient de présenter au Conseil Municipal le rapport annuel du Syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen et de la protection de la ressource en eau.

Après saisine de la commission Technique et Port en date du 24 Février 2016,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport et des documents qui seront tenus à la disposition des usagers,

**Les membres du Conseil Municipal PRENNENT ACTE du rapport 2014 du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen.**

-----  
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

LE MAIRE



Frédéric POUILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Monsieur Frédéric  
POUILLE, Maire.

**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2016**

DATE DE CONVOCATION :

22 FEVRIER 2016

AFFICHEE LE :

22 FEVRIER 2016

DATE D’AFFICHAGE DES  
DELIBERATIONS :

09 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 25

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Frédéric POUILLE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mr Daniel ROUPSARD, Mr Francis NICAISE, Mme Chantal ROCHE, Mr Michel LELANDOIS, Mme Christelle CHENEGRIN, Mr Rémy SIMON, Mr Dominique GUILLOTIN - Mme Nelly DEMERCASTEL, Mr André BODINIER, Mme Danièle FOLLAIN, Mr Sébastien GEFFROY, Mme Lysiane LEPETIT, Mr Olivier LAURENT, Mme Marguerite GILBERT, Mr Bruno DUBOIS, Mme Michèle TANNE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Brigitte MIROUX – Mme Sarah BEAUDOUX – Mr Jérôme IGUAL – Mr Jean-Pierre LANCHAS  
Mme Alexandra PIERRE-CHAUCHAT – Mme Françoise TRAVERT  
Melle Marylène MIROUX – Mr Jean-Bruno PITEL – Mr José ROBERT

Mme Brigitte MIROUX a donné pouvoir à Mme Chantal ROCHE  
Mme Sarah BEAUDOUX a donné pouvoir à Mr Daniel ROUPSARD  
Mr Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mr Francis NICAISE  
Mr Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX  
Mme Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN  
Mme Françoise TRAVERT a donné pouvoir à Mr Frédéric POUILLE  
Melle Marylène MIROUX a donné pouvoir à Mr Michel LELANDOIS.

Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n° 1 - Délibération n° 16/001 : Débat d’orientations budgétaires  
2016

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu, chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote.

Le document portant débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 fait l'objet d'un support distinct que vous trouverez ci-joint.

Après saisine de la commission Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 24 Février 2016,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue de ce débat pour l'année 2016.

**Les membres du Conseil Municipal PRENNENT ACTE du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2016**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Frédéric POUILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Monsieur Frédéric  
POUILLE, Maire.

**CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**Séance du MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2016**

**DATE DE CONVOCATION :**

22 FEVRIER 2016

**AFFICHEE LE :**

22 FEVRIER 2016

**DATE D’AFFICHAGE DES  
DELIBERATIONS :**

00 MARS 2016

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 25

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Frédéric POUILLE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mr Daniel ROUPSARD, Mr Francis NICAISE, Mme Chantal ROCHE, Mr Michel LELANDOIS, Mme Christelle CHENEGRIN, Mr Rémy SIMON, Mr Dominique GUILLOTIN - Mme Nelly DEMERCASTEL, Mr André BODINIER, Mme Danièle FOLLAIN, Mr Sébastien GEFFROY, Mme Lysiane LEPETIT, Mr Olivier LAURENT, Mme Marguerite GILBERT, Mr Bruno DUBOIS, Mme Michèle TANNE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Brigitte MIROUX – Mme Sarah BEAUDOUX – Mr Jérôme IGUAL – Mr Jean-Pierre LANCHAS – Mme Alexandra PIERRE-CHAUCHAT – Mme Françoise TRAVERT – Melle Marylène MIROUX – Mr Jean-Bruno PITEL – Mr José ROBERT

Mme Brigitte MIROUX a donné pouvoir à Mme Chantal ROCHE  
Mme Sarah BEAUDOUX a donné pouvoir à Mr Daniel ROUPSARD  
Mr Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mr Francis NICAISE  
Mr Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX  
Mme Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN  
Mme Françoise TRAVERT a donné pouvoir à Mr Frédéric POUILLE  
Melle Marylène MIROUX a donné pouvoir à Mr Michel LELANDOIS.

Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n° 3 - Délibération n° 16/003 : Convention d’hébergement du matériel de télérelève de compteur gaz communiquant



## CONVENTION D'HEBERGEMENT DU MATERIEL DE TELERELEVÉ DE COMPTEUR GAZ COMMUNIQUE

GrDF gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs.

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L. 438-8 du code de l'énergie, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet « Compteurs Communicants Gaz ».

Ce projet a deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommations,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

La mise en œuvre de ce service nécessite :

- le remplacement des 11 millions de compteurs de gaz existants,
- l'installation de 15 000 concentrateurs sur des points hauts,
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information pour recevoir et traiter chaque jour les index de consommation en mètres cubes.

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'hébergement avec GrDF pour la mise à disposition d'emplacements, situés sur le domaine public, destinés à accueillir les équipements techniques nécessaires à ce projet.

Après saisine et avis favorable de la commission Technique et Port en date du 24 Février 2016,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention d'hébergement du matériel de télérelève proposée par GrDF dans le cadre du projet de compteur gaz communicant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer cette convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	25			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

  
LE MAIRE  
Frédéric POUILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Monsieur Frédéric  
POUILLE, Maire.

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **MARDI 1<sup>er</sup> MARS 2016**

DATE DE CONVOCATION :

22 FEVRIER 2016

AFFICHEE LE :

22 FEVRIER 2016

DATE D’AFFICHAGE DES  
DELIBERATIONS :

08 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 18

VOTANTS : 25

**ETAIENT PRESENTS** : Mr Frédéric POUILLE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mr Daniel ROUPSARD, Mr Francis NICAISE, Mme Chantal ROCHE, Mr Michel LELANDOIS, Mme Christelle CHENEGRIN, Mr Rémy SIMON, Mr Dominique GUILLOTIN - Mme Nelly DEMERCASTEL, Mr André BODINIER, Mme Danièle FOLLAIN, Mr Sébastien GEFFROY, Mme Lysiane LEPETIT, Mr Olivier LAURENT, Mme Marguerite GILBERT, Mr Bruno DUBOIS, Mme Michèle TANNE.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme Brigitte MIROUX – Mme Sarah BEAUDOUX – Mr Jérôme IGUAL – Mr Jean-Pierre LANCHAS  
Mme Alexandra PIERRE-CHAUCHAT – Mme Françoise TRAVERT  
Melle Marylène MIROUX – Mr Jean-Bruno PITEL – Mr José ROBERT

Mme Brigitte MIROUX a donné pouvoir à Mme Chantal ROCHE  
Mme Sarah BEAUDOUX a donné pouvoir à Mr Daniel ROUPSARD  
Mr Jérôme IGUAL a donné pouvoir à Mr Francis NICAISE  
Mr Jean-Pierre LANCHAS a donné pouvoir à Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX  
Mme Alexandra PIERRE-CHAUCHAT a donné pouvoir à Mme Christelle CHENEGRIN  
Mme Françoise TRAVERT a donné pouvoir à Mr Frédéric POUILLE  
Melle Marylène MIROUX a donné pouvoir à Mr Michel LELANDOIS.

Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX a été désignée comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Point n° 4 - Délibération n° 16/004 : Conventionnement entre la commune de Courseulles sur Mer et le Conservatoire d’Espaces Naturels de Basse-Normandie

## CONVENTIONNEMENT ENTRE LA COMMUNE DE COURSEULLES SUR MER ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE BASSE-NORMANDIE

La commune de Courseulles a acquis, le long de la Seulles, les parcelles cadastrées section AS numéros 03, 05 et 06 afin d'y créer un cheminement doux. Un diagnostic réalisé en janvier 2015 par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse Normandie, a identifié cette zone humide comme présentant un intérêt écologique certain qui mérite une attention particulière. Au vue de ces éléments, le projet de création de cheminement doux est l'occasion de réaliser un aménagement de cette zone humide, l'objectif étant de la restaurer, de la valoriser et de préserver, la faune, la flore, les habitats et la rivière. La localisation des lieux possède un fort potentiel pour sensibiliser le grand public à la préservation des espaces aquatiques.

Pour la soutenir dans la réalisation de ces objectifs, la commune souhaite faire appel aux compétences techniques du Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse Normandie. Cette association, à but non lucratif œuvre pour la protection des espaces naturels, notamment dans la vallée de la Seulles à travers le projet « Seulles tous ensemble ».

Ce partenariat doit être formalisé par deux conventions soumises à votre approbation :

- **Une convention cadre pluri-annuelle 2016-2022** par laquelle le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse Normandie s'engage à mettre en œuvre ses compétences propres au service d'objectifs communs avec la collectivité et à rechercher des moyens financiers complémentaires à ceux fournis par la commune. De son côté la commune s'engage à soutenir financièrement les initiatives du conservatoire pour la réalisation des objectifs fixés dans les conventions annuelles. La convention prévoit également la mise en place d'un comité de suivi annuel entre les deux cocontractants permettant de rendre compte des réalisations, d'évaluer les engagements respectifs et de définir les perspectives nouvelles de collaboration.

Cette convention cadre sera complétée, chaque année, par une convention annuelle.

- **Une convention annuelle 2016** précise les modalités techniques du partenariat sous la forme d'actions programmées et d'un volet financier. Pour 2016, les actions suivantes sont prévues :

- compléter le diagnostic écologique du site,
- élaborer et valider une liste des travaux à mettre en œuvre,
- élaborer les cahiers des charges spécifiques aux travaux en zones humides,
- apporter une aide technique à la commune lors de l'accompagnement des prestations sur la zone de chantier et dans la sélection des prestataires,
- appuyer techniquement la commune dans la rédaction des dossiers de subvention.

Le montant maximum prévisionnel de la participation financière de la commune est de 3 856 euros.

Vu le projet de convention cadre pluriannuelle 2016-2022 entre le conservatoire d'espaces naturels Basse Normandie et la commune de Courseulles Sur Mer ci-joint

Vu le projet de convention annuelle 2016 entre le conservatoire d'espaces naturels Basse Normandie et la commune de Courseulles Sur Mer ci-joint

Après saisine et avis favorable de la commission Urbanisme et Environnement en date du 25 Février 2016,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le partenariat entre le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse Normandie et la commune de Courseulles-Sur-Mer pour la préservation de la zone humide communale le long de la Seulles.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention cadre pluriannuelle régissant les rapports entre la Commune de Courseulles sur Mer et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse Normandie et tous documents relatifs à cette convention.

■ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention annuelle 2016 régissant les rapports entre la Commune de Courseulles sur Mer et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse Normandie et tous documents relatifs à cette convention.

	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABST.</b>	<b>NE PREND PAS PART AU VOTE</b>
<b>VOTE</b>	<b>25</b>			

---

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

  
 LE MAIRE  
Frédéric POUILLE

